

## Dépenses sans aucun justificatif

## Des voyages, du vin et des thermes payés par Nethys

Il a souvent été dit que l'ancien management de Nethys avait tendance à confondre ses propres intérêts avec ceux de la société. Les révélations faites par le rapport de Deloitte vont clairement dans ce sens puisque des dépenses pour le moins interpellantes, parfois pour plusieurs dizaines de milliers d'euros, ont été épinglées. Le rapport évoque ainsi « des dépenses atypiques mises à charge de la société sans aucune pièce justificative ». Pire, une absence de justification « assumée et imposée par l'ancien

management ». Les analyses de cartes de crédit de la société ont permis de mettre en lumière des dépenses dont les intérêts paraissent éloignés de ceux de la société et pour lesquels rien n'a été justifié.

## LAS VEGAS, SAINT-TROPEZ, PARIS...

Au niveau des voyages, tout d'abord. Des séjours passés à Casablanca, Paris, Knokke-Heist, Houston, Madrid sont relevés. De même que 12.000 euros dépensés pour un séjour de dix

jours à Las Vegas, « une semaine avant l'arrivée des autres membres de l'équipe au Salon des nouvelles technologies ». Des dépenses pour des voyages en République démocratique du Congo, là où certains anciens cadres avaient des projets d'investissements énergétiques, sont aussi relevés.

Les frais lors de ces séjours sont aussi épinglés, comme ces 1.800 euros payés par une carte de crédit de Nethys dans un supermarché Géant de Saint-Tropez.

Mais ce n'est pas tout. Le volet « véhicules » occupe également une place importante, notamment via le paiement, par la société Nethys donc, de p.v. dont auraient dû s'acquitter les conducteurs des véhicules concernés. D'autant que l'on parle de montants assez



9.000 € dépensés à Chaudfontaine. © TVA

importants, puisque les amendes sur les voitures de leasing de Nethys sont estimées entre 15 et 20.000 euros !

## VOITURES DE LUXE

D'ailleurs, le choix des voitures pour l'ancien management étonne par ses « dépenses somptuaires », puisque leur valeur va de 95.000 à 135.000 euros. Autant dire qu'on est dans

du très haut de gamme.

Pire, la société Nethys a été très lourdement condamnée en mars 2018 par le tribunal de police de Liège à payer 17.122 euros. Tout simplement parce que Nethys a refusé de dire qui, physiquement, était au volant d'une BMW type 740 pour un « simple » excès de vitesse (93 km/h au lieu de 70). Le tribunal a ainsi clairement

mis en avant « le comportement incivique » et « l'opacité de l'organisation interne » de Nethys.

## 30.000 € POUR DES VINS, 9.000 € AUX THERMES

Et ce n'est pas tout ! Les dépenses sans justificatif ni lien avec la société ne s'arrêtent pas là. Le rapport relève ainsi 9.000 euros dépensés au Château des Thermes de Chaudfontaine ou encore 30.000 euros d'achats de vin !

On en arrive donc à des sommes extrêmement importantes, payées par la société Nethys, sans qu'aucun justificatif ne soit rentré. Et on passe ici sur des dépenses dans des librairies, des pharmacies, des frais lors de festivals ou même des retraits d'argent « cash ».

GASPARD GROSJEAN

## La justice enquête

## Au moins 21 actions judiciaires en cours

En l'état actuel des choses, Nethys a répertorié pas moins de 21 actions judiciaires en cours. Ce sont les enquêteurs de la PJF de Liège, section EcoFin, et de l'OCRC (lutte contre la corruption) qui sont chargés de mener les investigations sous la houlette du juge d'instruction.

> **Au niveau des procédures civiles.** On en retrouve sept. Dont le volet relatif au remboursement des ré-

munérations, indemnités et assurances-groupes de l'ancien management (principal) pour 15.399.780 €, ou encore les litiges en cours initiés par d'anciens membres du management pour la rupture de leur contrat par Nethys (561.253 €) ou encore les mises en demeure/demandes d'informations à des avocats quant aux questionnements de montants indûment payés pour pas moins de 622.000 €.

> **Au niveau des procédures pénales.** On retrouve la plainte dossier EBI (Électricité du Bassin de Ivugha) ainsi que la décision de se déclarer « partie lésée » et/ou de se constituer partie civile dans l'ensemble des dossiers qui font l'objet d'une instruction pénale qui révéleraient l'existence d'un préjudice pour Nethys.

> **Au niveau des instructions pénales en cours.** Il y a un minimum 12 volets différents. Cela va des rémunérations et indemnités de rétention scandaleuse (ancien management et l'avocat ayant remis les avis

sur le mécanisme) aux conventions et contrats de travail dudit ex-management.

En passant évidemment par les ventes, finalement avortées de Win et d'Elicio aux deux sociétés créées par François Fornieri Ardentia et Ardentia Tech.

Il y a aussi la vente de Voo, la potentielle fausse domiciliation de Moreau et sa compagnie à Ans pour toucher 400.000 euros d'assurances-groupes en plus, le fameux compte bancaire secret ou des honoraires d'avocats et de consultance suspects.

G.G.

12.000 € dépensés pour dix jours à Las Vegas. © Isopix

## LE SECRET DE NETHYS

Le rapport de la mission anti-fraude au sein du groupe liégeois est accablant pour Moreau et Cie

## Emplois fictifs

## Six emplois « fictifs », un million économisé

Parmi les six emplois qualifiés de fictifs, trois interpellent plus particulièrement.

Le premier est relatif à Michel Marteau. Ancien rédacteur en chef de différents médias belges (DH, SoirMag, Sudpresse), il avait été dégoté par Stéphane Moreau pour intégrer le pôle « presse » de Nethys. Selon nos informations, ses émoluments, de l'ordre de 230.000 euros annuels brut, étaient « injustifiés au regard du travail accompli ». Mentionnés une implication dans l'éphémère média Web Illico

et des consultances ponctuelles dans le dossier des journaux du sud de la France, et c'est à peu près tout.

Une autre personne dont Nethys s'est séparé, c'est Charlène Renier. Cette dernière n'est autre que la compagne de Stéphane Moreau, ancien CEO du groupe. C'est avec elle qu'il a voulu se faire domicilier et pacser en un jour dans une maison de rue Général Leman, à Ans, afin de toucher 440.000 euros supplémentaires pour son assurance-groupe, la veille de l'entrée en vigueur du décret. La Meuse a d'ailleurs révélé les perquisitions en ce sens qui se sont déroulées la semaine dernière, tant au service « population » d'Ans qu'à la police d'Ans/Saint-Nicolas, où un commissaire est inquiet à ce sujet. Nethys a estimé que les missions de Charlène Renier étaient plutôt « floues » au sein de

Voo, surtout au regard des 125.000 € qu'elle facturait annuellement comme indépendante.

La rupture de ces deux contrats fait clairement partie, d'après Nethys, des 979.000 annuels économisés grâce aux ruptures de contrat sans remplacement. Enfin, la mission Forensic de Deloitte épingle des « notes de frais pour l'achat de timbres en grandes quantités selon une procédure parallèle visant à éviter les règles internes et pour l'envoi régulier de courriers à en-tête « Ville d'Ans » ou « Coteaux d'Ans ». Le rapport va plus loin et précise que « des dépenses à hauteur de 25.451 € ont été identifiées au bénéfice de X. » Selon nos informations, il s'agit de l'ancien homme de confiance de Stéphane Moreau et actuel conseiller communal PS d'Ans, Patrice Lempereur.

G.G.



Bénédicte Bayer. © Belga

Gil Simon. © Belga

## La fin de l'année commence chez Colruyt.

Plus d'infos en p. 5

colruyt meilleurs prix